

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIÉTÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE SOUTIENT LA MESURE SUSPENDANT LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE DANS LE PARC NATIONAL DE VIRUNGA PAR LE MINISTRE JOSÉ ENDUNDO BONONGE.

La société civile environnementale apprécie à sa juste valeur et soutient la mesure prise par Mr José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) suspendant la prospection pétrolière dans le Parc National de Virunga par la société SOCO.

En effet, ce projet d'exploration et d'exploitation du pétrole en plein Parc national de Virunga suscite des inquiétudes et interrogations car il constitue une réelle menace sur le site et viole la Convention sur le patrimoine mondial et l'Ordonnance-loi no 041 du 22 août 1969 relative à la Conservation de la Nature, interdisant clairement les activités extractives dans les parcs nationaux. Plusieurs organisations locales, nationales et internationales ont violemment réagi face à cette grave menace par des pétitions qui ont reçu le soutien des communautés locales et riveraines du Parc.

En parcourant toutes les chroniques de la presse locale parues ces jours sur ce dossier qui a rebondi suite à la mesure précitée du Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme, la société civile environnementale constate que les partisans de l'exploitation pétrolière dans le Parc National de Virunga ne lésinent pas sur leurs arguments et éloges en faveur de cette exploitation au mépris des engagements pris par la République Démocratique du Congo et malgré les impacts environnementaux et sociaux néfastes que devrait engendrer ce projet. L'exemple de l'exploitation du pétrole à Mounda au Bas-Congo et son impact négatif sur les communautés riveraines devrait donner des leçons aux partisans de cette exploitation à impact

prétendument réduit, tel que mentionné dans certains journaux parus dans la capitale congolaise. Les méfaits et autres abus de l'exploitation du pétrole au Nigeria et ailleurs devraient tempérer les ardeurs des attaques contre le Ministre de l'Environnement qui n'a fait que son devoir de protéger la nature et l'environnement, contre toute sorte d'exploitation sauvage et irrationnelle en l'absence d'études d'impacts environnementaux sérieux et ce, au mépris de la loi. Dans le contrat de partage de production pétrolière (CPP) y relatif, il ressort nettement que les parties se sont engagées à l'article 6.6 des respecter les normes relatives aux aires protégées ; or c'est justement dans l'optique de renforcer le respect des engagements du pays pour préserver cette aire protégée qui est le parc de Virunga que s'inscrit cette décision du Ministre. S'agissant des retombés attendus de ce CPP de SOCO, l'opinion doit malheureusement savoir que pour le développement des populations du Nord Kivu, il n'est prévu que 200.000\$/an en phase d'exploration et 300.000\$/an seulement en phase d'exploitation» arrêtons donc de nous moquer du peuple congolais!! et de faire rêver les communautés riveraines d'un essai économique sans précédent avec si peu de ressources.

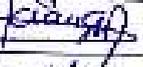
Au regard de ce qui précède, La Société civile environnementale de la RDC, souscrit entièrement à la « Déclaration de Kinshasa sur les Sites du Patrimoine Mondial de la République Démocratique du Congo » du 14 mars 2011 signée par Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'Unesco et Monsieur le Premier Ministre Adolphe MUZITO en vue de la réhabilitation de la valeur universelle exceptionnelle des cinq sites du patrimoine mondial.

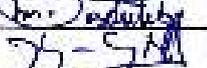
La société civile environnementale exhorte vivement le Gouvernement Congolais à honorer ses engagements de manière à améliorer sa crédibilité au niveau international. Elle invite aussi, par la même occasion, le Gouvernement Congolais à explorer des alternatives à l'exploitation pétrolière ainsi que les opportunités de compensation économique à l'instar du Gouvernement Equatorien qui avait conclu, en 2010, avec la communauté internationale, un accord pour compenser financièrement le manque à gagner découlant de l'option de conserver la Réserve de Yasuni, en lieu et place d'exploiter le pétrole.

En conclusion, la société civile environnementale de la RD Congo soutient unanimement la décision salvatrice du Ministre de l'Environnement, décision qui rentre dans la droite ligne de la logique de la bonne gouvernance prônée par le Chef de L'Etat et du respect des Conventions internationales ratifiées par la République démocratique du Congo, notamment la convention sur la protection du patrimoine mondial et culturel. Elle exhorte en conséquence, le Ministère des Hydrocarbures à privilégier la cohésion gouvernementale dans un cadre de concertation avec le Ministère de l'Environnement spécialement dans le cas présent visant l'attribution d'une concession pétrolière dans un parc national et de surcroit un site du patrimoine mondial de l'Unesco. La société civile environnementale se propose de rencontrer le Ministre des hydrocarbures dans les meilleurs délais pour avoir des éclaircissements sur ce dossier.

Fait à Kinshasa, le 28 mars 2014.

Les organisations et réseaux de la société civile environnementale :

N°	Structure	Noms	Signature
1.	RESEAU COMMUNAUTAIRE NATURELLES	Joseph BOBINA	
2.	ASADHO	Jean-Claude KATANGA	
3.	ADEV/BAS-CONGO	Jean-Marc MUANDA	
4.	CRONOS KASAI-ORIENTAL	Filicien NDIKAYI	
5.	CRONG DIKIN	IRONBASA Pierre	
6.	CRONOS / KIN	Dr. Nkumbi	
7.	UWA KIN-K	Itarike Itari-claire	
8.	PWYP Uweme Kwang'u	PWYP Uweme Kwang'u	
9.	CENADOP Jean Baptiste UBAMBA	CENADOP J-BAPTISTE UBAMBA	

10	OCEAN	KOMO ALDIA FUTIESA	
11	COCOM	Richard LOKOTA	
12	LEBEN	Rigoberto Bohale	
13	GREENPEACE	Rino NGONCO	
14	SARW	GEORGE BOKUNDO	
15	OSISA	TSHISWAHA MUKOFA	
16	COBECT	DUNDUEN KADIMBA	
17	O DC	FLY N TAVUOLA	
18	LDI	MIRVILLE BOFOLA	
19	OSADY	WILLY LOYORBO	
20	COHOD	MU ALPHONK LONGBANGO	
21	RCEN	NONA HAIUZANA	
22	IGED / CRON	JR. BOWELA	
23	RABY / ADRE	Dr. GUY LYAKI	
24	RESEAU CREF	Alphonse Nubindo	
25			
26			
27			
28			
29			
30			